

Procès-Verbal

N° 53

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Lundi 12 Juillet 1920

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes,
sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, ALEXANDRE BERARD, BIENVENU-
MARTIN, BOUDENOOT, HENRY CHERON, JEANNENEY, LEBRUN,
RAPHAEL-GEORGES LEVY, MILAN, PERCHOT, PEYRONNET, RIBOT,
LAURENT THIERY, TOURON, Général HIRSCHAUER, CLEMENTEL,
DAUSSET, DELONCLE.

SOMMAIRE

I - Budget de 1920 - art. 71 à 72 de la loi de finances
(Conseils de préfecture) - Audition du Ministre de
l'Intérieur.- Décisions.- Art. 131 à 135 (régions
libérées).- Budget des ministères des pensions, du
commerce et de la guerre.

I - BUDGET de 1920:, ART. 65 à 71 de la LOI de FINANCES,
(Conseils de Préfecture) et 72 (Sous-Préfets).

Sur la proposition de M. DOUMER, RAPPORTEUR
GENERAL, ces articles sont disjoints, les questions ne
semblent pas suffisamment étudiées.

AUDITION DE M. STEEG, MINISTRE DE L'INTERIEUR.

M. LE MINISTRE. - Au sujet du chap. 10, (traitements des fonction-
naires administratifs des départements), quelle que soit
la décision prise pour les tribunaux administratifs et
les sous-préfets, la réforme ne peut intervenir qu'à par-
tir du janvier 1921. Dans ces conditions, il faut payer
les fonctionnaires jusqu'à cette date. Je demande donc
un crédit de 10.080.000 frs.

Pour le même motif, je demande, au chap. 13, (

(personnel des préfectures), un crédit de 15.780.000 frs; au chap. 15 (administration des sous-préfectures), un crédit de 800.000 frs, au chap. E (auxiliaires des préfectures), un crédit de 4.500.000 frs; au chap. S. (participation aux dépenses d'administration résultant pour les communes de l'état de guerre), le maintien du crédit de 50 millions.

En ce qui concerne le chap. 16 (personnel des journaux officiels), j'estime que les chefs de service du "Journal Officiel" doivent avoir une situation analogue à celle de leurs collègues, des ministères. Je suis d'accord sur ce point avec mon collègue des finances. Il n'est pas admissible que les clichés, les typographes et les protes, auxquels on applique les tarifs syndicaux, touchent un salaire supérieur à celui du personnel dirigeant.

M. ALEXANDRE BERARD, RAPPORTEUR. - demande pourquoi la commission de l'augmentation des traitements n'a pas augmenté le personnel des journaux officiels.

M. LE MINISTRE. - Parce que ce personnel n'a pas participé à la péréquation de 1906. Voilà le point de départ de la situation actuelle.

Quant à la réduction du chap. C (service des allocations militaires), je crains qu'elle nuise au fonctionnement du service, si vous la maintenez.

M. LE PRESIDENT. - Quelle est votre manière de voir dans la question des conseils de préfecture et dans celle des sous-préfectures?

M. LE MINISTRE. - Je demande la disjonction de la question des sous-préfets, car pour que ceux-ci disparaissent, comme la Chambre le désire, il faut savoir comment l'administration

alors fonctionnera. C'est un détail que j'étudie, et je compte présenter un projet, à la rentrée, sur ce point.

En ce qui concerne les conseils de préfecture, la réforme à été proposée plusieurs fois: en 1887 par M. Fallières, en 1897 par M. Barthou, en 1907, par M. Clemenceau. J'avais recueilli l'idée d'un remplacement par des tribunaux administratifs restreints, dans un projet dont la commission des finances de la Chambre a inséré certains articles dans la loi de finances. Comme j'estime que la question doit être traitée dans son ensemble, je demande également la disjonction. J'ajoute qu'un autre projet sera déposé sur ce sujet à la rentrée.

M. BIENVENU-MARTIN, demande ce que l'on compte faire pour la question des monuments aux morts de la guerre.

M. LE MINISTRE. - Je suis d'accord avec mon collègue des finances pour proposer à la Chambre un mode de répartition du crédit.

Passons à la question des jeux qui est délicate. A deux reprises, j'ai insisté auprès de la commission d'administration générale de la Chambre pour qu'elle adopte le texte du Sénat. J'ai appuyé ensuite la disposition relative au rayon de 100 kilomètres autour de Paris. Je trouve le texte du Sénat plus naturel.

M. LE RAPPORTEUR, estime qu'il est préférable de s'en tenir au texte de la Chambre, afin d'éviter de longues discussions devant l'autre Assemblée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il faut faire attention au taux du prélèvement, car, dans beaucoup de cas, un contrat, entre la ville et le casino, est passé avec clause résolutoire si le taux est modifié.

M. PEYRONNET, demande si l'on ne pourrait pas augmenter l'indemnité des délégués sénatoriaux.

M. LE MINISTRE. - La question est à examiner.

(Le Ministre se retire).

M. LE PRESIDENT, propose de trancher immédiatement la question des jeux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La précaution de moralité prise par le Sénat pour ce qui touche les villes universitaires me paraît utile, car, étant donné que l'on ne verra plus d'autres lois sur le jeu, il faut profiter de la circonstance.

M. BIENVENU-MARTIN, estime que la disposition devrait être étendue aux militaires.

(La disposition relative au rayon de 100 kilomètres autour de Paris est adoptée, ainsi que celle relative aux villes qui sont le siège d'une université).

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, les réductions de l'intérieur, votées par la commission sont maintenues, sauf en ce qui concerne les chap. 10, 13, 15, C et S, pour lesquelles les demandes du ministre sont admises.

Art. 131 à 135 (REGIONS LIBEREES).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, propose le renvoi de ces art. à la commission des Régions Libérées.

M. BOUDENOOT, demande que l'on entende les ministres des finances et des régions libérées au sujet des avances du Trésor aux exploitants des mines détruites.

M. TOURON, admet l'intervention de l'Etat dans ce cas spécial; il

n'en serait pas de même pour ce qui concerne les intérêts des autres sinistrés.

M. RIBOT, estime qu'il s'agit là de dispositions financières pour lesquelles il n'est pas nécessaire de consulter la commission des régions libérées.

M. LE PRESIDENT. - Alors je demanderai à M. le Ministre des finances et à M. le Ministre des Régions Libérées de vouloir bien se rendre devant nous. (Approbation.)

- BUDGET DU MINISTERE DES PENSIONS.

M. LEBRUN, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 89 (administration centrale) - Réduction de 5.000 frs pour amener la disparition des plantons.

Chap. 90 (indemnité) - Réduction de 16.000 frs correspondant à la nourriture de ces hommes de troupe.

Chap. 93 (matériel de l'administration centrale) - Réduction de 34.330 frs pour amener une diminution d'hommes dans certains centres de réforme.

Chap. 94 (impressions) - Réduction de 20.000 frs sur les souscriptions aux ouvrages. Ce ministère ne doit pas créer une bibliothèque.

Chap. 95 (correspondance télégraphique) - Réduction de principe de 5.000 frs.

Chap. 98 (avances sur pensions) - Réduction de 125 millions.

Chap. 102 (centres spéciaux de réforme) - Réduction de 100.000 frs.

Chap. 103 (services extérieurs). - Réduction de 120.744 frs.

Chap. 106 (office national des mutilés) - Augmentation de 400.000 frs provenant du transfert du chap. I (secours)

Chap. A (transfert des corps des militaires).

M. LE RAPPORTEUR, propose une réduction de 6 millions pour ne pas surcharger le service des sépultures qui ne dispose que d'un matériel de chemins de fer assez restreint; une besogne trop importante désorganiserait ce service qui fonctionne admirablement.

(Chapitre réservé en attendant les explications du ministre).

Chap. F et G (avances et secours à d'anciens militaires) - Transfert au budget ordinaire, de même que le chap. I bis (allocations spéciales).

Même décision pour le chap. I de l'état E (aménagements aux Invalides).

BUDGET DU COMMERCE.

M. CLEMENTEL, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 2 (indemnités spéciales) - Réduction de principe de 3.050 frs sur le nombre des heures supplémentaires.

Chap. 31 bis (traitement d'un inspecteur général du crédit).

M. LE RAPPORTEUR. - Il s'agit d'un chef de bureau qui a été détaché comme inspecteur.

M. LE PRESIDENT. - L'emploi de chef de bureau a-t-il été supprimé?

M. LE RAPPORTEUR. - La loi de finances crée un poste d'inspecteur.

M. HENRY CHERON, estime que l'on aurait dû, pour ce poste, recourir à un fonctionnaire des finances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - C'est ainsi que l'on amène la création

de syndicats de fonctionnaires en donnant de l'avancement à des privilégiés. Je demande la suppression du crédit.

M. LE PRESIDENT.- En outre, certains de ces privilégiés sont des incapables. Dans des cas semblables, j'ai toujours protesté.

(le chap. est supprimé, ainsi que le chap. 31ter).

Chap. S -(service du vêtement national et de la chaussure nationale).

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, demande si l'intervention de l'Etat continue toujours.

M. LE RAPPORTEUR, répond que, pour la chaussure nationale, les industriels ont offert de continuer le système, à condition de recevoir le cuir des stocks.

M. LE PRESIDENT.- Ce système a été avantageux pour un certain nombre d'industriels qui demandaient un bénéfice de fabrication très important. Ils ont ainsi réalisé un beau bénéfice.

En ce qui concerne le drap national, des industriels de Roubaix et de Tourcoing, après avoir reçu des avances pour la reconstitution intégral de leur matériel et de leurs matières premières, se sont engagés à fabriquer un petit drap léger que l'on appelle "meltone". Ils se sont ensuite groupés pour l'établissement du prix de revient. C'est une mauvaise plaisanterie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Pour y mettre fin, je propose une réduction de 3.500 frs sur ce chap. D et une de 500 frs sur le chap. E2 - (Adopté).

Suppression des chap. F (réquisitions civiles) et G (fonds de roulement) pour la chaussure nationale).

BUDGET DE LA GUERRE

M. HENRY CHERON, RAPPORTEUR, donne lecture de son rapport.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 1 (administration centrale) - Réduction de 1.320.320 frs. Personnel militaire trop nombreux.

Chap. 2 (personnel civil) - Réduction de 200.000 frs.

Chap. 3 (allocations) - Réduction de principe de 36.250 frs sur le nombre des heures supplémentaires.

Chap. 4 (matériel) - Réduction de 493.000 frs
5 (imprimés) - Réduction de 420.000 frs
7 (télégrammes) - Réduction de 200.000 frs
10 (écoles militaires) - Réduction de 2.399.000 frs
11 (allocations) - Réduction de 500 frs
12 (matériel) - Réduction de 276.500 frs
13 (solde de l'armée) - Réduction de 9 millions
16 (manoeuvres) - Réduction de 359.000 frs
17 (missions) - Réduction de 1.109.750 frs
19 (recrutement) - Réduction de 48.000 frs
20 (justice militaire) - Réduction de 84.000 frs
21 (service pénitentiaire) Réduction de 100.000 frs
pour que l'on tienne compte de la loi d'amnistie.
Chap. 22 (réparations civiles) - Réduction de 220.000 frs
25 (service géographique) - Réduction de 72.000 frs
26 (chemins de fer) - Réduction de 35.000 frs
27 (établissement de l'artillerie) - Réduction de 900.000 frs
28 (établissement de l'art. - Personnel civil) - Réduction de 100 frs
29 (Pers. des fabr. de l'art. allocation) - Réduction de 200 frs
30 (matériel) - Réduction de 2 millions
33 (établissement du génie - Pers. civil) - Réduction de 800.000 frs
35 (matériel) - Réduction de 2 millions
36 (traitements) - Réduction de 200.000 frs
38 (matériel de l'aéronautique) - Réduction de 4.840.000 frs
39 (remonte)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, propose une réduction de 3 millions.

M. LE RAPPORTEUR, répond qu'il ne serait pas bon de décourager l'élevage.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Les services avaient demandé un crédit moins élevé, c'est la Chambre qui a voté une augmentation.

(Le chiffre de la Chambre est adopté).

Chap. 40 (intendance) - Réduction de 3.400.000 frs.

Chap. 41 (allocations) - Réduction de 2.000 frs

42 (main-d'oeuvre civile) - Supprimé.

44 (fourrages) - Réduction de 15 millions, parce

que l'on n'a pas tenu compte de la baisse des fourrages.

Chap. 46 (automobiles) - Réduction de 1 million pour

amener la suppression de certains abus.

Chap. 47 (habillement) - Réduction de 1.389.160 frs.

M. LE PRESIDENT. - Vous pourrez faire observer qu'il serait possible d'utiliser, pour les exercices, du drap destiné aux vêtements des démobilisés, sa couleur alors importe peu.

Chap. 49 (couchage) - Réduction de 434.920 frs.

Chap. 50 (dépenses diverses) - Réduction de 119.000 frs.

M. A. BERARD, demande si l'on ne pourrait pas mentionner, dans le rapport certains dépôts de munitions qui constituent un danger pour les populations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il serait préférable de soulever cette question à la tribune.

La séance est levée à 19 heures 10 minutes.

Le Président de la Commission des Finances,

